

# Communiqué de presse

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

### La Municipalité heureuse de son SnowUp

Invitée d'honneur de la cinquième édition du SnowUp interjurassien, la Municipalité a, au moment de tirer le bilan de sa participation, toutes les raisons de se montrer satisfaite. Grâce à l'implication exemplaire des membres de la société d'astronomie de Saint-Imier «Les Pléiades», au riche répertoire musical de Japy – alias Jean-Pierre Bourquin, ancien conseiller municipal – et à la bonne humeur contagieuse du clown Vijoli, la tente officielle, confiée aux bons soins de l'invitée d'honneur, a su être un endroit animé et convivial. Là, la chaleur des échanges entre convives a permis de largement compenser la froideur hivernale.

### Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, M. André Kmiec, son épouse Gabrielle ainsi que leurs deux enfants Florian et Fabien se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur leur demande de naturalisation : le 11 septembre 2012, quand l'exécutif imérien, en se fiant notamment au rapport d'audition, leur a octroyé le droit de cité communal, et le 18 janvier 2013, lorsque la Confédération a décidé de les compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens.

### Sacs à poubelle gratuits pour les familles

Le règlement sur les déchets et le règlement tarifaire de la Municipalité de Saint-Imier englobent l'introduction d'une aide annuelle aux familles, ce qui se traduit, sous certaines conditions, par la remise gratuite de sacs à poubelle officiels. Le premier enfant de moins de 16 ans (né depuis 1998) donne droit, à celui qui en assure la garde de manière prépondérante, de recevoir annuellement 20 sacs d'une contenance de 35 litres, puis 30 sacs de 35 litres dès le deuxième enfant et 40 sacs de 35 litres dès le troisième enfant. Toutes les personnes pouvant bénéficier de cet avantage voudront bien retirer les sacs auxquels elles ont droit en se rendant personnellement, de suite, au bureau du contrôle des habitants. Sont inclus dans la liste des bénéficiaires les personnes qui auront la joie de célébrer une naissance cette année ainsi que les personnes qui s'établiront en cours d'année dans la commune.

Saint-Imier, mercredi 6 février 2013

(cm)